

# FICHE D'INSCRIPTION



## COORDONNÉES DU PRATIQUANT

NOM ..... PRÉNOM ..... NÉ(E) LE ..... / ..... / .....  
ADRESSE .....  
..... CODE POSTAL ..... VILLE .....  
EMAIL ..... TÉL .....  
TÉL EN CAS D'ACCIDENT ..... ET .....

## COORDONNÉES DU PAYEUR

NOM ..... PRÉNOM ..... NÉ(E) LE ..... / ..... / .....  
ADRESSE .....  
..... CODE POSTAL ..... VILLE .....  
EMAIL ..... TÉL .....

## ATTESTATION DE NATATION

Je soussigné(e), tuteur légal autorise mon enfant à pratiquer les activités de l'école de voile et atteste de sa capacité à effectuer :

- 25 mètres à la nage et ne craint pas de mettre la tête sous l'eau - Enfant de moins de 16 ans  
 50 mètres départ plongé - Adolescent de plus de 16 ans

## CERTIFICAT MÉDICAL

- Majeurs** : Je certifie disposer d'un certificat médical de non contre-indication à une pratique sportive. Tout certificat médical de moins d'un an, quel que soit le sport pratiqué, est accepté.  
 **Mineurs** : J'atteste que toutes les questions du questionnaire de santé FFV ont reçu une réponse négative et que le mineur, défini ci-dessus, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile.

## PHOTOS ET VIDÉOS

- J'accepte (responsables légaux pour les stagiaires mineurs), que des photographies ou vidéos prises durant les stages de voile puissent être utilisées ultérieurement dans le cadre de la communication de l'école de voile municipale de Cagnes-sur-Mer et/ou de la commune de Cagnes-sur-Mer, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée.

## STAGES

**DATES** 1. du ..... au ..... 2. du ..... au ..... 3. du ..... au .....

### SUPPORT

- Optimist 7-10 ans  
 Hobie Cat 14 11-13 ans  
 Hobie Cat 16 - 14 ans et adultes  
 Planche à Voile - 10 ans et adultes

### NIVEAUX

- Débutant  
 Perfectionnement

### HORAIRES

- Matin  
 Après-midi



# FICHE D'INSCRIPTION



## MERCI DE BIEN LIRE LES INFORMATIONS SUIVANTES :

### ASSURANCE

Article L 321-4 du code du sport : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### RÉSERVATION - Article 4 du règlement intérieur

La réservation est effective à compter de la réception du règlement. Considérant la réservation comme une prestation assurant la participation aux activités, celle-ci est considérée comme définitive 13 jours ouvrables (hors dimanche) précédant le début du stage. Aucune inscription ne s'effectuera par téléphone. Dans le cadre d'une réservation par courrier : Joindre la fiche d'inscription + le règlement du stage à l'ordre du Trésor Public.

### ANNULATION - Article 4 du règlement intérieur

Toute annulation effectuée **plus de 13 jours** ouvrables (hors dimanche) précédant la date de début du stage pourra donner lieu à remboursement sur présentation d'un courrier ou d'un mail justifiant cette annulation. Toute annulation effectuée **dans les 13 jours ouvrables** (hors dimanche) précédant la date de début de stage donnera lieu à un remboursement :

- De 50 % du coût du stage sur présentation d'un courrier ou d'un mail justifiant cette annulation.
  - De 100% du coût du stage sur présentation d'un certificat médical justifiant cette annulation.
- La communication du certificat médical s'effectuera au guichet, par courrier ou par mail au plus tard le jour précédent le début du stage.

Quel qu'en soit le motif, **aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation le premier jour du stage.** Quels qu'en soient les motifs ou périodes d'annulation, la licence FFV ne sera pas remboursée.

### ANNULATION POUR CAUSE MÉTÉO

#### *Article 2 du règlement intérieur*

Le chef de base de l'école de voile, ou le RTQ en charge de la sécurité, se réservent le droit d'annuler toute séance dans le cas de conditions météorologiques défavorables. Cette décision s'imposera en cas d'alerte météo incitant l'Autorité Territoriale à annuler toutes les animations municipales. Ces annulations décidées pour raisons de sécurité, faisant pleinement partie d'une activité de pleine nature, ne donneront lieu à aucun remboursement ni récupération.

### HABILLEMENT

**Été :** Chaussures de toile ou chaussons de voile, tee-shirt, short, casquette.  
**Hiver :** Chaussures ou bottes marines, pantalon de jogging, sweat/pull, coupe vent (cirés ou combinaisons fournies).  
**Pour toutes les saisons** prévoir une bouteille d'eau, crème solaire et un change complet.

### VESTIAIRES

La Ville ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol. Les adolescents et adultes pourront laisser au secrétariat : clés, papiers d'identité, porte monnaie, lunettes de vue et téléphones éteints regroupés dans un petit sac.

### ÂGE MINIMUM

#### *Article 2 du règlement intérieur*

L'âge minimum pour l'ensemble des activités est fixé à 7 ans et 10 ans pour la planche à voile. Aucune dérogation ne sera accordée.

### TENNIS REPAS VOILE

Dans le cadre de la formule «tennis repas voile», les cours de tennis, le repas et le transport relèvent de la responsabilité des Professeurs de Tennis.

**Je reconnais également avoir pris connaissance des conditions d'annulation et des informations réglementaires formulées ci-dessus.**

Fait à ..... Le ...../...../.....  
Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

